

Compte-rendu CA : lundi 12 mars 2018 à Echevronne.

La séance commence à 18h00.

Présents (8) :

Nicolas COULON
Patricia COULON
Stéphane JOLLY
Nelly LEPESANT
Monique MOREL
André ROSSIGNOL
Eric SAUNIER
Jean-Marc ZAMBOTTO

Absents (1) : Yanick LOUBET

Absents non-excuses (0) :

Invités (1) : Pierre-Charles LEPESANT

Le compte-rendu du CA précédent du samedi 17 février 2018 est approuvé sur l'ensemble des points.

Les ordres du jour à traiter sont les suivants :

1 Point sur le changement des statuts pour passer à des statuts à « fonctionnement Collégial »

Les membres du CA ont besoin de temps pour faire le point sur les nouveaux statuts à écrire « fonctionnement Collégial ».

Résultats : Il est proposé de rester avec les statuts actuels (« fondateurs ») de l'association, jusqu'à nouvel ordre.

Une écriture des statuts « fonctionnement Collégial » serait à proposer sous 2-3 mois.

Une liste des points à modifier dans les statuts « fondateurs » serait à fournir.

2 Élections du nouveau bureau

Les nouveaux membres du bureau sont à élire conformément aux statuts « fondateurs » de l'association. Cette liste sera adressée à la Préfecture courant mars 2018.

Résultats :

Présidente :	Patricia COULON
Vice-Président :	Eric SAUNIER
Secrétaire:	Jean-Marc ZAMBOTTO
Secrétaire-Adj :	Monique MOREL
Trésorière :	Nelly LEPESANT
Trésorier-Adj :	Stéphane JOLLY

voté à l'unanimité.

3 Réorganisation pour les affaires courantes

3.1 Adresse postale à redéfinir

Résultats : la nouvelle adresse postale pour les courriers adressés à l'association sera désormais :

Association La Graine et Le Potager chez Nelly LEPESANT
20 rue du Pichot
21 190 NANTOUX

Cette nouvelle adresse est à **diffuser largement**. Tous les nouveaux documents devront mentionner cette nouvelle adresse.

Une mise en place d'un transfert postal (ancienne adresse-nouvelle) d'une durée d'un 1 an ou 6 mois sera remboursé à Clotilde De Min lors de la présentation de la facture.

Résultats : Pour la Préfecture, l'adresse du siège social sera à re-préciser : « 21200 RUFFEY-LÈS-BEAUNE »

3.2 Gestion mails et ordinateur de l'association

Résultats : Jean-Marc s'occupe de gérer les mails entrants, puis de les redistribuer. Jean-Marc s'occupe également de récupérer l'ordinateur utilisé par Clotilde.

3.3 Gestion des adhésions

Résultats : La trésorière sera en possession du cahier des adhésions. C'est elle qui gère la tenue de ce cahier. Une « quittance » d'adhésion sera adressée par mail pour chaque nouvelle adhésion. Pas nécessaire pour les renouvellements. La trésorière redonne son numéro de téléphone portable 06 58 24 44 48.

4 Point sur l'organisation de la fête Biodiversité 2018

La question de la préparation des repas par les bénévoles de l'association est évoquée.

Résultats : l'association ne s'occupera pas de la restauration. Charge aux exposants « restauration rapide » de proposer ce service.

8 votes « pour ». 0 Abstention.

La prestation du GAB21 n'a pas été très pertinente ces dernières années pour l'organisation de la fête de la Biodiversité. Il est proposé de trouver une autre solution.

Résultats : Le GAB21 ne sera plus impliqué dans l'organisation. Une réunion est à programmer avec Sophie Oprée (sophieopree@yahoo.fr Mairie de Ruffey) **dans les meilleurs délais**, afin de dresser ensemble la liste des exposants.

Exposants à reconduire : La Librairie de Chagny, etc....

5 Remboursements

Résultats : Le remboursement de la formation « Semis » qui a lieu à Cirey-Lès-Nolay sera remboursée directement à Yanick Loubet **sur présentation d'une facture à la Trésorière**. Le montant de ce remboursement sera déterminé par le nombre de personnes présentes à la formation et part le montant payé par chaque personne (différent selon si adhérent, extérieur, réseau jardiniers...).

- Une demande de remboursement est demandée par Guillaume Béal, ancien membre du CA, pour un déplacement de train Paris-Beaune de 64 € qui était nécessaire pour assister à la réunion du CA du 17 février (programmée à la dernière minute). Les justificatifs sont présentés.

Résultats : Remboursement accepté. La Trésorière procède au règlement. 7 pour, 1 abstention.

6 Point sur la participation aux foires

Copie de la liste des 9 foires : Luzy, Mâlain, Seurre, Shoppenwhir, Savigny (Mâlin), Cactus, Biodiversité, Quétigny.

INSCRIVEZ VOTRE PRÉNOM SOUS LES FOIRES AUXQUELLES VOUS PARTICIPEREZ										
LUZY	MÂLAIN	SEURRE	BIOJOLEYNES	SCHOPPENWIHR	SCHOPPENWIHR	SAVIGNY s/s MÂLAIN	Cactus" en attente de lieu	Préparation BIODIVERSITÉ	BIODIVERSITÉ	QUETIGNY
24 février	3 mars	22 avril	21 avril	28 avril	29 avril	28 mai	6 mai	8 septembre	9 septembre	22 septembre
yanick	yvonne	Pierre Charles	clotilde	yvonne	yvonne	Pierre Charles		Martine F	Martine F	Annick
	eric	jean marc	dédé	eric	eric	Martine D		Pierre Charles	Pierre Charles	Cécile
	yanick	Monique				Guillaume		Catherine	Catherine	Nelly
								jean marc	jean marc	jean marc
								Monique	Monique	.
								dédé		

https://lite.framacalc.org/FOIRES_2018

Résultats : L'association ne participera pas cette année à la foire d'Eglantine. L'association participera, sous réserve d'avoir assez de bénévoles, à la fête Cactus à Chagny.

7 Point sur les 7 commissions

Résultats : Liste des 7 sous-commissions :

- Foires : Pierre-Charles Lepesant,
- Fête Biodiversité : Nicolas Coulon
- Semences : Clotilde De Min,
- Jardiniers Particuliers : André Rossignol,
- Informatique et Communication : Stéphane Jolly,
- Essaimage : Eric Saunier,
- Formations : non attribué à ce jour.

Il est rappelé que les sous-commissions sont instaurées pour faciliter l'implication des membres de l'association dans les diverses tâches à réaliser pour atteindre les objectifs de la Graine et le Potager.

Elles sont ouvertes aux membres de l'association. Il faudrait aussi qu'il y ait un membre du CA dans chacune des commissions pour faire le lien. Toutes ces commissions doivent fonctionner selon les décisions prises en CA et en lien les unes avec les autres.

Prochain CA

La date du prochain CA est fixée au **mardi 10 Avril 2018 à 18h00** chez Patricia COULON et Nicolas COULON

Adresse : 15 rue de la Loyère
lieu-dit : Villy-le-Brûlé
21250 Villers Le Moutier

